



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES DOCTORANTS ET ETUDIANTS (scrutin annuel) AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la décision n° 105/2022/Direction portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP,

Vu la décision n°106/2022/Direction portant mise en place du bureau de vote,

Vu le procès-verbal de dépouillement du 12 octobre 2022,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil scientifique	Conseil des formations
Etudiants préparant un doctorat (6)	Lucia ARAUJO CHAVERON (titulaire) / Chloé PIERRET (suppléante)	Ashna LALLMAHOMED Bibata WASSONGUEMA	Latame Komla ADOLI
Autres étudiants (8)	Bleuenn LAOT (titulaire) / Kevyn LE GALL (suppléant)		Léa NICOL

ARTICLE 2

DIT que l'ensemble des sièges étant pourvus à l'issue de ce 1^{ER} tour, il n'est pas nécessaire d'organiser de 2nd tour.

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 12 octobre 2022

Marion AGENEAU

Directrice par intérim de l'EHESP